

1,5 million de Belges sont pauvres -Le taux de pauvreté reste stable

- Pour la troisième année consécutive, le nombre de pauvres en Belgique est estimé à environ 1,5 million de personnes, soit 14,7% de la population. Ce taux reste constant. 'Être pauvre' signifie devoir joindre les deux bouts avec moins de € 860 par mois pour une personne seule et € 1805 par mois pour une famille avec deux enfants;
- Le fait d'être pauvre n'influence pas seulement le compte en banque mais se répercute bien sûr aussi sur le mode de vie. Pour prendre un exemple d'actualité: le pourcentage de personnes pauvres qui déclarent avoir des difficultés à faire face aux frais de chauffage de l'habitation est deux fois plus élevé (30,8%) que celui de la population totale (14,5%) ;
- Le profil des pauvres montre des signes d'une évolution. Les jeunes et les familles semblent moins exposés à la pauvreté tandis que les personnes âgées, par contre, le sont davantage. L'augmentation marquée des salaires des personnes occupées face à la quasi-stabilisation des pensions de retraite pourrait expliquer ce mouvement. Il est cependant encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec le responsable communication, M. Freddy Verkruyssen (tél. 02/277,70.76, courriel freddy.verkruyssen@economie.fgov.be).

MENTION DE LA SOURCE

SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique.

Résultats de l'enquête SILC 2006

Comme nous en avons pris l'habitude chaque année, nous vous présentons les nouveaux chiffres belges de la pauvreté basés sur l'enquête EU-SILC – l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie – organisée par la Direction générale Statistique et Information économique. Le taux de pauvreté enregistré est à nouveau proche de 15% (14,7% pour être exact). Une personne seule est considérée comme pauvre si son revenu disponible ne dépasse pas € 10 316,44 par an, soit € 860 par mois. Pour une famille composée de deux adultes et deux enfants, le seuil se situe à € 21 664,52 par an soit € 1805 par mois.

Cette année encore, le taux de pauvreté général présente des différences au niveau de ses caractéristiques démographiques, sociales et économiques. Les locataires courent un plus grand risque que les propriétaires (28,2 % contre 10,2 %) et être actif sur le plan économique prémunit bien entendu contre la pauvreté. 4,2% des personnes qui travaillent sont pauvres contre 31,2% des chômeurs et 20,3% des retraités.

Les résultats de cette année semblent indiquer un recul de la pauvreté chez les jeunes et les familles avec enfants et une légère progression de la pauvreté parmi les retraités et les personnes âgées en général. Ces tendances pourraient s'expliquer par une hausse plus marquée des revenus du travail (en particulier les revenus des familles avec enfants) par rapport à celle des allocations et des pensions en particulier. Plus de familles jeunes – composées de parents qui travaillent – sortent ainsi de la pauvreté tandis que davantage de personnes âgées et de pensionnés tombent sous le seuil de pauvreté.

L'examen approfondi des résultats nous a cependant révélé qu'il était encore trop tôt pour prendre ces tendances pour des certitudes. Des effets d'échantillonnage semblent d'ailleurs aussi expliquer en partie ce phénomène.

Quel mode de vie pour les pauvres?

La pauvreté se répercute évidemment aussi sur le niveau de vie. Le tableau en annexe présente une série de facteurs liés au mode de vie, répartis entre la population pauvre et la population dont les revenus dépassent le seuil de pauvreté. Ces chiffres donnent une image plus tangible de la pauvreté et de son impact sur divers aspects de la vie.

Les pauvres rencontrent par exemple nettement plus de difficultés à financer le chauffage de leur habitation. Près d'un pauvre sur trois déclare avoir des problèmes dans ce domaine (30,8%) contre seulement une personne sur neuf dans le reste de la population (11,7%). L'habitation des personnes pauvres est nettement moins confortable: les pauvres manquent plus souvent d'espace (11,5% contre 3,7%) ou du confort élémentaire (5,7% contre 1,6%) et sont deux fois plus nombreux à trouver leur logement trop sombre (16,6% contre 8,9%). Par défaut de moyens financiers, les personnes pauvres sont plus nombreuses à ne pas posséder certains biens de consommation élémentaires comme une télévision et surtout une voiture et un ordinateur. En ce qui concerne la voiture par exemple, sept fois plus de pauvres déclarent ne pas pouvoir s'en permettre une (25,2% contre 3,6% du reste de la population). Pour l'ordinateur, cette proportion passe à 5 fois plus (20,9% des pauvres pour 4,3% du reste de la population).

Les conséquences sont aussi sociales: 31% des pauvres déclarent ne pas être en mesure de recevoir des amis une fois par mois en raison de leur situation financière. Pour la population non pauvre, ce chiffre n'atteint que 8,3%. Les pauvres participent aussi moins aux activités sociales qui se déroulent hors de leur domicile. 71,5% d'entre eux affirment ne pas y participer contre 56% des non pauvres. Enfin, la pauvreté pèse même sur les choses les plus élémentaires comme la nourriture. 13,7% déclarent ne pas pouvoir se permettre de manger de la viande ou du poisson tous les deux jours. Dans le reste de la population ce chiffre atteint 2,6%.

Tableau avec le % de personnes qui font partie d'un ménage confronté aux problèmes suivants

% de personnes qui font partie d'un ménage confronté au problème suivant:	Population totale	Population en risque de pauvreté	Population qui n'est pas en risque de pauvreté
manque d'espace (moins d'une pièce par personne)	4.9%	11.5%	3.7%
Problèmes financiers pour chauffer suffisamment leur logement	14.5%	30.8%	11.7%
pas le confort élémentaire (pas bain/douche ou pas toilettes ou pas eau chaude)	2.2%	5.7%	1.6%
logement sombre, très peu de lumière du jour	10%	16.6%	8.9%
impossibilité de recevoir des amis une fois par mois	11.6%	31%	8.3%
impossibilité de partir une fois l'an en vacances pour une semaine	24.9%	59.5%	18.9%
impossibilité de manger de la viande ou du poisson tous les 2 jours	4.2%	13.7%	2.6%
insuffisance de moyens pour avoir une TV	0.4%	1.4%	0.2%
insuffisance de moyens pour avoir un PC	6.8%	20.9%	4.3%
insuffisance de moyens pour avoir une voiture	6.8%	25.2%	3.6%
pas de participations à des activités sociales ou de loisir hors du domicile	58.3%	71.5%	56%
EU-SILC 2006: comparaison sur base d'indicateurs non-monétaires de la population totale et de la population en risque de pauvreté			

Informations techniques

Quelques caractéristiques de l'enquête SILC 2006 en Belgique

EU-SILC (*Study on Income and Living Conditions*) est un panel que l'on interroge chaque année sur les revenus et les conditions de vie et qui se compose à la fois de personnes déjà interrogées précédemment et de nouveaux répondants. 55% des 14 329 personnes (enfants y compris) qui ont fourni des informations en 2006 étaient interrogées pour la deuxième fois.

Les panels, et surtout les enquêtes-panels portant sur les revenus, sont très sensibles au phénomène que l'on appelle l'attrition sélective. Les personnes ne sont pas toujours disposées à participer d'année en année à l'enquête, en particulier au sein de la population pauvre. Le plus faible niveau de participation de la partie pauvre de la population peut avoir comme conséquence une sous-estimation artificielle de la pauvreté en général ou dans certains groupes socio-économiques et démographiques spécifiques. Cela ne semble pas avoir été le cas à grande échelle mais, jusqu'à nouvel ordre, nous ne pouvons exclure que ce phénomène ait joué un rôle spécifique dans les tendances observées.

Nous avons intégré au niveau de l'échantillon du panel EU-SILC une série de mesures destinées à contrer ce type d'effets. Cependant, ces mesures ne jouent pleinement leur rôle que quand le panel tourne à plein régime.

Calcul du risque de pauvreté

Le seuil de pauvreté équivaut à 60% de la médiane, à l'échelle individuelle, du revenu disponible. Cela correspond au calcul suivant: 60% de € 17 194 par an équivaut pour une personne isolée à un seuil de € 10 316,44 par an, soit € 860 par mois. Pour obtenir le seuil de pauvreté des ménages, il ne suffit pas de multiplier ce chiffre par le nombre de membres du ménage. Partant du principe que les membres d'un ménage partagent les charges et les dépenses, un deuxième adulte dans un ménage se voit appliquer un facteur de 0,5 dans le calcul du seuil de pauvreté et les enfants (<14 ans) un facteur de seulement 0,3. Le seuil de pauvreté d'un ménage composé de deux adultes et de deux enfants se calcule donc en multipliant le seuil des personnes isolées par un facteur 2,1 ($10\,316,44 \times 2,1 = 21\,664,52$ soit € 1805 par mois). Ce facteur de 2,1 s'obtient en attribuant un 'poids' de 1 au chef de famille, de 0,5 au deuxième adulte du ménage et de 0,3 à chacun des enfants.